

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00172

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE LA GRAND'CROIX - REHABILITATION D'UN ANCIEN BATIMENT
EN SALLE DE SPECTACLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 79

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON,
M. Michel MAISONNETTE représenté par Mme Christine PASCAL, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 01 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180329-D20180017210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180601

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Jean-Yves CHARBONNIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,
M. Denis CHAMBE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA,
M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE LA GRAND'CROIX - REHABILITATION D'UN ANCIEN BATIMENT EN SALLE DE SPECTACLE

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les constructions ou réhabilitations d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments avec végétalisation significative du bâti - toiture végétalisée ou façade végétale - sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de La Grand'Croix sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment en salle de spectacle.

II. Le projet porté par la commune de La Grand'Croix

La commune de La Grand'Croix a fait l'acquisition en 2017 d'un tènement immobilier de l'ADAPEI constitué de différents bâtiments : salle de cours, hangar, gymnase, maison d'habitation. Elle projette ainsi de créer une salle de spectacle en cœur de ville, à proximité d'un hôtel et d'un restaurant, pouvant accueillir une programmation intercommunale. L'accès sera facilité par la sortie d'autoroute à proximité et la création d'un accès piétonnier passant sous l'autoroute, en continuité du parc de la Platière.

La conception du bâtiment a été pensée en deux parties pouvant être autonomes :

- une salle de spectacle qui peut se transformer en salle des fêtes de 400 places ;

- une salle de 150 m² avec buvette pour accueillir des petits concerts ou des évènements de moindre envergure.

Le projet met en œuvre une pompe à chaleur réversible double flux, des équipements intérieurs privilégiant le bois, ainsi qu'une toiture végétalisée de 180 m².

Le coût total d'opération est estimé à 2 462 298,00 € HT, intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de La Grand' Croix s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 67 340,85 €. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune (cf projet d'acquisition véhicule électrique). Le solde est donc de 61 451,97 €.

Comme suite à la demande de la commune, il est donc proposé une aide à hauteur de 61 451,97 € pour ce projet.

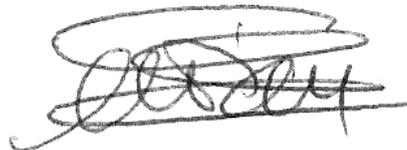
La commune sollicite également une aide financière après de l'Etat (DETR), à hauteur de 630 000,00 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de La Grand' Croix pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment en salle de spectacle d'un montant maximum de 61 451,97 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU